

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-092

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	1
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Décembre à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Vitte Sur Briance sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
2 décembre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU TITRE
DU PDH A UN
PROPRIETAIRE
OCCUPANT POUR UNE
OPERATION DE
RENOVATION
ENERGETIQUE**

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),
- Christian LATOUILLE (Pouvoir à Alain MARTHON)
- Michel MOURET,
- Michel SARRE.

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Jean-Baptiste BERTRAND (Suppléant de Michel MOURET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST

Monsieur le Président expose que Mr et Mme GUERIN ont déposé une demande de subvention pour des travaux concernant leur habitation qui est située au 12, rue d'Arsonval 87 380 SAINT GERMAIN LES BELLES. Celle-ci concerne des travaux de rénovation énergétique.

Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 38 160.00 € HT, dont 36 560.00 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ce dossier (SOLIHA) :

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	1 600.00 €	36 560.00 €
Subvention ANAH	1 600.00 €	29 904.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	0.00 €	1 500.00 €
Subvention CDC BSHV	0.00 €	500.00 €
Total des aides	1 600.00 €	31 904.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	0.00 €	4 656.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire		4 656.00 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-092-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Il indique que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre des travaux de **500.00 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,

Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,

Vu l'avenant N° 1 à la Convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne (2023-2027),

Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,

Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé 12, rue d'Arsonval 87 380 SAINT GERMAIN LES BELLES, appartenant à Mr et Mme Guerin.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'accorder à Monsieur et Madame GUERIN :
 - Une subvention de **500.00 €** au titre des travaux dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement situé au 12, rue d'Arsonval 87 380 SAINT GERMAIN LES BELLES,
- **PRECISE** que cette aide sera versée directement au propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

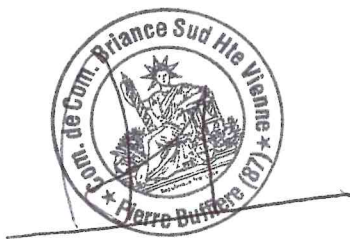
Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :

- Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 9 DECEMBRE 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-092-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025